

Extrait des décisions du Bureau du 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 5 juin, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à MALLEVILLE SUR LE BEC (27 800) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

Étaient présents : BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, SIMON Bertrand, VAN DEN DRIESSCHE André, VAN DUFFEL Christine, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, PROVOST Jean-Claude, ROMERO Thierry, TIHY André et VAGNER Marie Lyne.

Était absent : : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis et PRESLES Gwendoline.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, Nora GOSSET – Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, MARTIN Mickael – Responsable du centre de tri et PAV, BOITEL Dominique – Responsable communication et CORDEY Marlène, Responsable des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....20
Présents.....11

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 9 heures 05.

Date de la convocation : 28 mai 2024. Secrétaire de séance : LEGROS Pierre.

N° 2024-070 : Validation après Commission d'Appel d'offre – Attribution du marché de fourniture de colonnes en apport volontaire

Vu la délibération du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 30 septembre 2020, portant délégations du Comité Syndical au Bureau et au Président ;

Vu la décision des membres du Bureau du 20 mars 2024, rendue exécutoire le 25 mars 2024, autorisant le Président à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché de fourniture de colonnes en apport volontaire ;

Ayant connaissance de la décision de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 5 juin 2024 ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident

Article 1 : De prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offres qui attribue les 5 lots de l'accord-cadre à la société suivante : ECONOX dont le siège social se situe 30 rue Marcelin Krebs 59260 HELLEMMES Lille.

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification. La durée du marché est fixée à 2 ans ferme reconductible 1 fois un an.

Article 3 : Le marché est à prix unitaires. Les prix unitaires des accords-cadres sont les suivants :

| | Ligne de prix | Désignation | Prix unitaire HT/colonne |
|-------|---------------|--|--------------------------|
| Lot 1 | 1,1 | Colonne papiers/cartonnettes aérienne 4m3 | 1 825,00 € |
| | 1,2 | Colonne papiers/cartonnettes aérienne 4m3 avec accès PMR | 1860.00 € |
| Lot 2 | 2,1 | Colonne emballages aérienne 4m3 | 1825.00 € |
| | 2,2 | Colonne emballages aérienne 4m3 avec accès PMR | 1860.00 € |



| | | | |
|-------|-----|---|-----------|
| Lot 3 | 3,1 | Colonne verre aérienne 4m ³ | 1930.00 € |
| | 3,2 | Colonne verre aérienne 4m ³ avec accès PMR | 1965.00 € |
| Lot 4 | 4,1 | Colonne papiers/cartonnettes aérienne 5m ³ | 1930.00 € |
| | 4,2 | Colonne papiers/cartonnettes 5m ³ avec accès PMR | 1968.00 € |
| Lot 5 | 5,1 | Colonne emballages aérienne 5m ³ | 1930.00 € |
| | 5,2 | Colonne emballages aérienne 5m ³ avec accès PMR | 1968.00 € |

Article 4 : D'inscrire les crédits nécessaires au compte 611.

Article 5 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, le 06/06/2024, à 10 heures, en la salle de la Préfecture de l'Eure, à Evreux.

Pour extrait certifié conforme

DE LA BONNE Jean Pierre
Président du SDOMODE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

